

U.S. Office of Indian affairs

LES HOMMES ROUGES DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

RAPPORT

À

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR DES ÉTATS-UNIS

PAR

M. LE CHEF DU BUREAU DES AFFAIRES INDIENNES.

George W. Manypenny



PARIS,

IMPRIMERIE ADMINISTRATIVE DE PAUL DUPONT,

Rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

1855

M. Manypenny, le chef du bureau des affaires indiennes aux États-Unis, auteur du rapport suivant, a su donner à son département presque l'importance et la considération d'un ministère d'Etat. Le dévouement et l'intelligence dont il a fait preuve dans ses efforts pour améliorer la condition physique et morale des sauvages de l'Amérique du Nord méritent l'admiration et l'encouragement des philanthropes de tous les pays. Le peuple français, si plein de sentiments nobles et généreux, ne peut manquer de les apprécier à leur juste valeur.

Le traducteur, en sa qualité d'étranger, réclame toute l'indulgence du public.

Paris, 1er février 1855.

MAUNSELL B. FIELD.



172

LES HOMMES ROUGES DE L'AMÉRIQUE DU NORD.

RAPPORT

A

M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR DES ÉTATS-UNIS

Par le Chef du Bureau des Affaires indiennes.

Washington, 25 novembre 1854.

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de cette branche du service public, accompagné des rapports de tous les surintendants, agents et sous-agents, et de diverses autres communications qui donnent des renseignements précis sur les travaux de mon département et sur l'état des tribus indiennes.

Les débris des *Six Nations*, qui vivent encore dans l'Etat de New-York, nous offrent le spectacle intéressant d'un des peuples les plus renommés de la race aboriginale de ce continent qui s'attachent avec une opiniâtreté et une vénération traditionnelles aux foyers de leurs ancêtres. Assujetti à beaucoup de vicissitudes, d'épreuves et de malheurs, qui ont fortement diminué sa population et ses possessions, ce peuple, autrefois barbare et idolâtre, dévoué uniquement à la chasse et à la guerre, a éprouvé un changement notable, et reconnaît généralement, ce qu'il pratique en partie, les principes du christianisme et les occupations de la vie civilisée. Ses troubles intérieurs, mentionnés dans les rapports de plusieurs années précé-

dentes, ont beaucoup retardé son progrès et nui à son bien-être. Mais il y a raison d'espérer qu'ils vont bientôt cesser et qu'ils ne renaîtront jamais.

La position toute particulière et malheureuse des Indiens dans l'État du Michigan, qui se compose principalement des tribus confédérées des *Ottawas* et des *Chippewas*, a été pleinement exposée l'année passée, et on a expliqué en même temps les mesures qui paraissent les plus sages pour leur conservation et leur bien-être. Il est absolument nécessaire que nous ayons de nouvelles conventions avec eux, afin de produire des changements considérables dans leurs affaires et dans leurs relations avec les États-Unis et l'État du Michigan. De tels arrangements ne pouvant se faire sans des dépenses plus ou moins grandes, à l'invitation de ce département, le congrès a voté dix mille dollars pour cet objet. Mais, vu l'époque avancée de la saison et d'autres circonstances, on a résolu de ne rien tenter avant l'année prochaine.

Les *Menomonées*, par suite de la convention du 12 mai passé, ont abandonné tout droit à un pays considérable dans le Minnesota, à l'ouest du Mississipi, que le traité de 1848 leur avait accordé à perpétuité, mais qui ne leur convenait pas. En échange, on leur a assuré la possession d'une partie du territoire situé sur les rivières *Wolf* et *Oconto* dans l'État du Wisconsin, qui leur avait été accordé avec le consentement du Gouvernement dudit État, et dans lequel ils s'étaient déjà retirés. Le territoire que leur avait cédé le traité de 1848 devait, selon la garantie du Gouvernement, ne pas contenir moins de six cent mille *acres*; celui accordé par la convention du 12 mai passé ne contient que deux cent soixante-seize mille quatre cent quatre-vingts *acres*, et on le regarde comme d'une étendue plus considérable que n'exigent leurs besoins et leur comfort. Le terrain qu'ils ont abandonné, bien que ne leur convenant pas, aura pour le Gouvernement fédéral une valeur égale à celle de celui qu'on leur a donné en échange, sinon plus considérable.

En considération de la grande différence en étendue des terrains ainsi échangés, et parce qu'on a cru que la somme qu'on devait leur payer pour les terres qu'ils avaient consenti à abandonner par le traité de 1848 était trop petite, en sus des avantages pécuniaires et autres dudit traité qui leur sont garantis, on a stipulé de leur payer la somme de cent cinquante mille dollars en quinze paie-

ments annuels, à partir de l'année 1867, époque à laquelle cesseront les paiements assurés par le traité de 1848. La permanence et la générosité de ces dispositions, et la cessation de toute cause de mécontentement, nous font espérer et croire que, dans peu d'années, les *Menomonées* donneront quelque évidence d'un progrès moral et social.

Mon département a été bien embarrassé par le refus de ceux des Indiens *Stockbridge* qui se trouvent actuellement dans le Wisconsin, qui ont pris part au traité de 1848, d'accepter le territoire qu'on leur a choisi par suite de ce traité, et auquel choix ils ont une fois donné leur assentiment. Ils désirent ou ils prétendent désirer rester où ils sont à présent, sur les bords du lac Winnebago, et divers individus de la bande ont plusieurs fois visité la capitale pour déterminer un tel arrangement. Pour des raisons que j'ai exposées dans mon rapport spécial du 25 du mois passé, on n'a pu faire grâce à leur demande. La seule chose à faire, à ce qu'il me semble, est de leur trouver un asile convenable dans les limites du Wisconsin ; et comme il ne leur faut qu'un terrain de très-peu d'étendue, l'arrangement pourra se faire sans causer du tort aux intérêts de la population blanche de l'État. En le faisant, cependant, on devra insister sur des mesures prises pour toute la tribu, pour ceux qui ont pris et pour ceux qui n'ont pas pris part au traité de 1848, et également pour leurs confrères, les *Munsés*, dont les droits et les intérêts n'ont été nullement consultés dans ce traité. Il est bien à regretter qu'un tel arrangement n'ait pas été fait depuis déjà longtemps ; l'état agité dans lequel ces Indiens se trouvent et l'incertitude de leur avenir leur ont été très-nuisibles. Une visite personnelle et très-récente m'a démontré qu'ils ont autrefois joui d'un progrès et d'une prospérité bien au delà de leur état actuel.

Les seuls autres Indiens qui aient des droits territoriaux dans le Wisconsin sont ceux de la tribu des *Oneidas*, qui occupent une petite *réservation* près de Green-Bay, et qui sont tellement avancés en civilisation, que nous sommes autorisés à penser que l'époque ne peut être éloignée à laquelle, comme les *Brothertons*, ils dissoudront leur organisation de tribu et deviendront des citoyens.

Ils se trouvent, cependant, dans les limites du Wisconsin, ainsi que dans la péninsule méridionale du Michigan, quelques petites bandes des *Chippewas* du lac Supérieur, qui occupent encore des

terres cédées par les traités de 1837 et 1842. Jusqu'à présent, on n'a pas trouvé nécessaire de les transporter ailleurs, et, du reste, l'occasion pour le faire ne s'est pas encore présentée. Ils auraient, comme toutes les autres bandes des mêmes Indiens, beaucoup de peine à quitter leurs foyers actuels, et il sera peut-être nécessaire de leur permettre de continuer à y rester pour pouvoir obtenir la cession d'un territoire considérable qui leur appartient encore à l'est du Mississipi, et que, à cause de ses grandes richesses minérales, il nous est très-important de posséder Il ne leur faudrait que de petites *réservations*, et, ainsi placés en permanence, les efforts pour leur bien-être auraient plus de chances de réussir.

Les *Chippewas* qui demeurent dans le Minnesota, à l'ouest du Mississipi, ne sont pas disposés, à ce qu'il paraît, à céder aucune partie du territoire qu'ils possèdent à l'ouest de ce fleuve, et cette cession n'est pas absolument nécessitée, dans ce moment-ci, par les besoins actuels de nos citoyens; cependant, vu la marche rapide des populations dans ce sens et les intérêts des Indiens mêmes dans l'avenir, nous croyons qu'il serait bien de trouver aussitôt que possible l'occasion de circonscrire leurs limites et de les concentrer dans des endroits permanents, comme on l'a conseillé au sujet de leurs confrères à l'est. Il y a aussi quelques bandes d'Indiens *Chippewas* demeurant dans le pays au nord des sources du Mississipi, qui, à cause de l'imperfection des traités précédents, ne jouissent pas de leurs bénéfices, et qui sont, par suite de cela, dans une position très-malheureuse. On devrait prendre quelques mesures pour leur assurer l'existence et le progrès.

On s'est assuré que le pays qu'on se proposait de donner aux *Winnebagos*, en conséquence de l'arrangement de l'année passée, pour un échange de territoire, ne leur conviendrait pas sous beaucoup de rapports, et mon département a conseillé que l'arrangement fût changé de manière à leur accorder un endroit sur la branche méridionale de la rivière Crow, le lac Red-Cedar-Island ci-inclus.

Le Sénat des États-Unis a accepté le changement et a autorisé la cession de cette portion de terrain ou d'une autre encore plus à l'ouest, selon le résultat d'un examen qu'on devait faire pour constater laquelle leur conviendrait le mieux. Comme une reconnaissance du pays, à l'ouest, est ainsi devenue nécessaire, les arrange-

ments pour l'établissement permanent de ces Indiens ne sont pas, à leur grand malheur, encore complétés.

Les difficultés qui troublaient nos relations avec les Indiens *Sioux* du Minnesota et qui étaient, à l'époque de mon rapport de l'année passée, très-sérieuses, sont heureusement terminées. Le Congrès a confirmé, à sa dernière séance, les *réservations* destinées à ces Indiens par les traités de 1851, et on a promptement inauguré des mesures ayant pour but de les y astreindre et de mettre en activité un système destiné à leur faire abandonner la vie nomade pour adopter la vie civilisée.

Dans le courant de l'été passé, on a signé des conventions avec les Indiens *Omahas*, *Ottoes* et *Missourias*, *Sacs* et *Fox* du Missouri; les *Ioways*, *Kickapoos*, *Delawares*, *Shawnees*, *Kaskaskias*, *Peorias*, *Weas*, *Plankeshaws* et *Miamis*, qui demeurent tous dans la surintendance centrale et dans les territoires nouvellement organisés du Nebraska et du Kansas. Ces tribus possédaient des terrains bordés à l'est par les limites occidentales des États du Missouri et de l'Iowa et situés entre 37° et 42° 40' latitude nord, et comprenant presque 15,000,000 d'*acres*. Ils ont cédé tout cela au Gouvernement fédéral, à l'exception d'à peu près 1,342,000 *acres* qui leur sont réservés. Toutes lesdites tribus cèdent leurs terres absolument aux États-Unis, excepté les *Ioways*, la bande confédérée des *Kaskaskias* et des *Péorias*, les *Weas*, les *Plankeshaws* et les *Delawares*. Les stipulations faites avec ces derniers sont comme il suit : toutes les terres qu'ils cèdent, excepté le « *Delaware Outlet*, » doivent être d'abord arpentées et ensuite vendues à l'enchère. Celles qui ne trouveront pas d'acheteurs seront assujetties au *droit d'entrée*, moyennant le prix d'un dollar vingt-cinq sous l'*acre*, pendant trois ans. Au bout de ce temps, on pourra diminuer le prix de celles qui ne seront pas encore vendues. On devra d'abord se rembourser les dépenses de l'arpentage, des ventes, etc., et ce qui en restera sera payé aux Indiens.

Les prix qu'on a convenu de payer pour celles des terres qui sont dans le Nebraska, ne sont pas au delà de ceux qu'on a déjà payés pour des terres d'Indiens. Mais les prix pour celles qui sont dans le Kausas sont beaucoup plus considérables. Cette différence dépend du fait que les Indiens avec qui on a traité dans ce dernier territoire, ont des droits beaucoup mieux fondés que les autres, ce qui

n'est pas la même chose pour beaucoup d'autres tribus dans le Kausas, avec lesquelles on se propose de signer des conventions, et qui n'ont aucune garantie de possession permanente de la part des États-Unis.

Les paiements ont été fixés à diverses époques, autant que la sagesse a semblé le dicter, vu que ces tribus, avec leurs habitudes actuelles, comptent sur ces rentes viagères pour leur subsistance. Mais nous avons renoncé aux rentes à perpétuité, qui causent la paresse et l'incapacité. A très-peu d'exceptions, — et celles-là sont de peu d'importance, — ces fonds ont été placés entre les mains du président des Etats-Unis pour être déboursés par lui de la manière qui, selon lui, sera la plus convenable pour développer la civilisation, le comfort et les progrès intellectuels et moraux. On a expressément défendu les paiements de dettes faites par quelques individus au nom de la tribu, et qui ont causé jusqu'à présent quantité de vols et de tricheries.

Les terres ainsi cédées sont d'une qualité admirable et bien placées. Les populations commencent à s'y porter, et elles seront bientôt mises en culture par ceux de nos citoyens qui ont l'intention de transporter leurs foyers dans ces territoires.

Le Congrès a voté les fonds demandés par les stipulations de ces conventions que le Sénat avait toutes confirmées, excepté celles avec les *Miamies* et les *Shawnées*. Les changements apportés à celles avec les premiers n'ont pas été d'une nature à exiger le consentement de ces Indiens, et ceux apportés à la convention avec les *Shawnées* ont été approuvés par cette tribu, à la condition que ni le conseil actuel de la tribu ni aucun conseil futur ne devra jamais se servir d'aucun des fonds que doit leur payer le Gouvernement, pour faire acquitter certaines prétendues dettes de la bande à R. W. Thomhson, G. C. Johnson et Ewings et Clymer. On a regardé cette condition comme d'une nature à appeler l'attention et l'action du Sénat, et mon département a rendu le document aux Indiens en leur conseillant de ne pas imposer des conditions à leur consentement, et d'exprimer leurs idées au sujet de ces prétendues dettes, s'ils le jugeaient convenable, dans des résolutions à part. Les *Shawnées* ont agi dans ce sens. Ils ont donné leur consentement sans aucun délai aux changements apportés à la convention, et ils ont exprimé, par une résolution unanime, leur désir qu'aucun des

départements à Washington ne reconnût d'aucune manière lesdites dettes prétendues ni aucune autre du même genre.

Il y a plusieurs autres tribus dans le territoire du Kansas avec lesquelles il deviendra bientôt nécessaire d'avoir de nouvelles conventions; il est également d'une haute importance de faire des arrangements aussitôt que possible avec les Indiens *Pawnee* et *Poucah*, du Nebraska, pour restreindre et définir leurs limites, et pour empêcher les attaques contre les émigrés et mettre fin aux expéditions hostiles contre d'autres tribus.

On n'a pas remarqué pendant l'année passée un progrès moral considérable chez les tribus indiennes dans l'enceinte de la surintendance centrale. L'absence extraordinaire de pluie dans ce pays a causé un manque presque complet des récoltes chez ceux qui jusqu'à présent ont essayé de cultiver le sol.

Quelques-unes des tribus auront assez de blé pour suffire à leurs besoins. Pour empêcher la souffrance et la famine, qui seraient autrement inévitables, on s'est décidé à retenir une partie des rentes à perpétuité de cette année-ci à ceux qui manquent de provisions, pour leur fournir ainsi les moyens de se procurer des vivres pendant l'hiver et le printemps prochains.

Les diverses tribus des *Sioux*, *Gros-Ventres*, *Arickaras* et autres de l'Agence du Haut Missouri, qui ont pris part au traité du fort Laramie, ont reçu leurs cadeaux et rentes en marchandises annuelles avec beaucoup de reconnaissance. Les *Arickaras*, *Mandans* et *Gros Ventres* ont informé l'Agent qu'il ne sera plus nécessaire de leur apporter du blé, puisqu'ils en récoltent non-seulement assez pour suffire à leurs besoins, mais qu'il leur en reste encore une quantité considérable qu'ils vendent. La disparition rapide du buffle sauvage et d'autres causes mentionnées dans le rapport de l'Agent exigent qu'on prenne de suite des mesures qui assureront à l'avenir l'existence de ces peuples.

Le mécontentement qui existe chez quelques-unes des bandes qui habitent le haut Missouri, et les tentatives de ceux qui ont commis le massacre près du fort Laramie, pour entraîner tous les Indiens de ce pays à une guerre générale contre les blancs, — c'est le rapport de l'Agent qui en donne les détails, — exigent, selon moi, une action prompte et les défenses militaires nécessaires pour la protection de ceux qui voyageront dans les plaines au printemps prochain.

L'Agence du *Council Bluff* comprend les Indiens *Omohas*, *Ottoes* et *Missouris*. Par suite de la négligence du dernier Agent et du délai inévitable causé par le refus du Sénat à le confirmer, et par la nomination et la qualification de son successeur, on ne s'est guère occupé de ces Indiens pendant l'année qui vient de s'écouler. On sait que les *Omohas* et les *Pawnées* ont semé et récolté des moissons moins considérables qu'à l'ordinaire ; mais les *Ottoes* et les *Missouris* manquent de provisions pour l'hiver, et ils sont tous presque dépourvus de vêtements. Pendant mon voyage récent au Nebraska, j'ai donné des ordres à l'Agent de pourvoir aux besoins des *Omohas*, *Ottoes* et *Missouris*, et de partir de suite avec des délégués de chacune de ces tribus pour choisir les *réservations* qui leur sont accordées par les derniers traités, pour que ces Indiens puissent s'y installer au commencement du printemps. Dans le traité avec les *Omohas*, il est convenu que les Etats-Unis les protégeront dans leurs nouveaux foyers contre les assauts des *Sioux* et autres tribus ennemies. A moins d'avoir cette protection, ils ne pourront ni ne devront partir, et le poste militaire, auquel je viens de faire allusion, doit être placé de manière à leur assurer cette protection.

Les Indiens de l'Agence du *Grand Nemaha*, comprenant les *Sacs* et *Fox* du Missouri, et les *Iowas* et *Kickapoées* pourront faire face à la situation sans grande difficulté, comme ils ont des récoltes plus ou moins considérables et sont à l'abri de la misère par cette partie de leurs rentes qu'on a retenue pour suffire à leurs besoins. Nous sommes heureux d'apprendre que quelques-uns des Indiens de cette Agence sont convaincus de la nécessité de faire un effort pour changer leur manière de vivre, d'adopter de nouvelles habitudes et d'employer leur argent à construire des maisons, à défricher le sol et à cultiver des fermes.

Les récoltes des Indiens compris dans les quatre Agences, qui se composent des *Delawares*, *Shawnees*, *Wyandotts*, *Pottowatamies*, *Kansas*, *Sacs* et *Fox* du Mississipi, *Chippewas*, *Ottowas*, *Kaskaskias*, *Peorias*, *Weas*, *Plankeshaws* et *Miamies*, ont pour la plupart manqué, et le seul moyen de leur éviter des souffrances terribles sera de se servir d'une partie des rentes considérables auxquelles ils ont presque tous droit, pour leur acheter les provisions dont ils auront besoin.

Les Agents ont reçu des instructions pour faire mesurer et mar-

quer nettement les lignes extérieures des terrains réservés par les traités avec les tribus à l'ouest du Missouri et de l'Iowa pour leur occupation future, pour que les Indiens puissent y entrer aussitôt que possible. Quant aux *Shanwées*, les tribus unies des *Kàskaskias* et autres, et les *Miamies*, il sera impossible de leur laisser choisir leurs terrains jusqu'à ce que l'arpentage soit fait par le Gouvernement du pays dans lequel ils sont situés. Par cette raison, il est très-important que l'arpentage public dans le territoire du Kansas se fasse sans aucun délai.

Les tribus demeurant dans le Kansas et dans le Nebraska, avec lesquelles on vient de conclure des conventions, ainsi que plusieurs autres qu'a atteintes l'émigration sur ces territoires, se trouvent soumises en ce moment à de dures épreuves, et il n'y a pas lieu de s'étonner que leur condition morale ne se soit pas améliorée l'année passée. Ils devaient, presque tous, partir pour de nouvelles locations. Mais il a fallu soumettre les conventions au Sénat pour qu'elles fussent approuvées, et faire voter l'argent nécessaire pour les faire exécuter. Se trouvant dans cet état incertain, les esprits des Indiens ont été disposés à recevoir toutes les impressions qui sont le résultat naturel des circonstances qui les entourent. L'effet a été jusqu'à présent, et ne peut manquer de continuer d'être très-défavorable, tant qu'ils ne seront pas fixés dans leurs nouveaux foyers, et alors il faudra la surveillance la plus consciencieuse des Agents, et les efforts les plus dévoués des missionnaires et de ceux qui sont chargés de les instruire, pour leur empêcher d'adopter les vices de la vie civilisée et d'en rejeter les vertus. Nous sommes heureux, cependant, de remarquer que, malgré ces influences contraires, les diverses écoles des missions situées dans l'enceinte de l'Agence centrale, dont nous avons reçu des rapports, sont dans une condition satisfaisante, sinon florissante, et que le nombre des jeunes Indiens qui y reçoivent l'instruction n'est pas moins considérable que dans n'importe laquelle année précédente.

Comme j'ai déjà eu l'honneur de vous l'apprendre, une association d'individus a entrepris de s'approprier une partie des terres cédées par les *Delawares*, sur le fleuve Missouri, au sud du fort *Leavenworth*, et a tracé le plan d'une ville dont ils ont même vendu les lots à l'enchère publique le 9 et le 10 du mois d'octobre passé. Ces faits illégaux ont non-seulement eu lieu sous les yeux des offi-

ciers militaires stationnés dans le fort, mais on dit même qu'il y a deux de ces messieurs qui font partie de l'association : ils passent même pour être des agents actifs dans cette affaire déshonorante. Encouragées par ces faits et cédant aux conseils de ceux qui en sont les auteurs, d'autres personnes ont pris possession de quelques autres parties du pays cédées par les ***Delawares*** aux Etats-Unis et soumises aux conditions du traité, et prétendent avoir pris toutes les mesures nécessaires pour acquérir le droit d'acheter ces terres au minimum du prix stipulé dans la loi de ***Préemption*** du 22 juillet 1854.

Il est parfaitement clair que ces individus ne peuvent acquérir aucun droit aux terres qu'ils occupent. Le Gouvernement doit les vendre à l'enchère et accomplir avec la meilleure foi tout ce qu'exige le traité. Il faut que l'autorité s'en mêle tout de suite et chasse tous ceux qui ont eu l'audace d'occuper la cession ***Delaware***.

Il ne faut pas, à tout prix, que les Indiens deviennent mécontents ou qu'ils perdent confiance dans le Gouvernement fédéral; autrement, tous les efforts pour les civiliser ou pour améliorer leur condition ne peuvent manquer d'être sans résultat. S'il y a délai ou hésitation, d'autres individus seront tentés d'agir de la même manière à l'égard des cessions faites par les ***Iowas*** et les ***Kaskaskias*** et autres tribus, sinon à l'égard des terres réservées pour l'occupation de ces Indiens.

A propos de ces faits, je me sens entraîné à faire quelques observations par rapport aux tribus émigrées dans le territoire du Kansas, qui, par suite d'un système de politique adopté par ce Gouvernement, il y a déjà plus de trente ans, et auquel elles ont donné leur consentement avec beaucoup de répugnance, furent transportées dans le pays qui vient d'être organisé sous ce nom. Déjà beaucoup d'entre elles ont cédé la plus grande partie de leurs terres aux États-Unis; ces terres doivent être mises en usage et occupées par nos citoyens ; et l'on espère que d'autres en feront autant. La nation a engagé sa foi de la manière la plus solennelle avant le départ de ces tribus à l'ouest du Mississipi, pour leur assurer à perpétuité la possession incontestée de ce pays. On l'a nommé « le Territoire indien », et la loi a défendu aux blancs d'y pénétrer à moins qu'ils ne fussent munis d'une autorisation spéciale; et il y avait lieu d'espérer que, dans de telles circonstances, les efforts du Gouvernement et des phi-

lanthropes pour civiliser l'homme rouge réussiraient mieux cette fois que toutes les autres : cette attente a été trompée. Notre population s'est avancée rapidement jusqu'à la ligne qui devait servir de barrière, et l'émigration, causée par notre achat de territoire du Mexique et par l'organisation de nos nouveaux territoires, a assujetti les Indiens à cette espèce de contact avec les blancs, qui ne pouvait manquer de leur communiquer les vices de la civilisation sans les faire participer en même temps à ses influences salutaires.

Pendant les négociations récentes pour l'acquisition de leurs terres, les Indiens ont beaucoup insisté sur les garanties et les promesses qu'ils avaient reçues, et, pour la plupart, se montraient très-peu disposés à abandonner leurs foyers. Ils disaient que la possession du pays leur avait été assurée pour aussi longtemps que l'herbe continuerait à pousser et l'eau à couler, et qu'ils craignaient le résultat de leur consentement à se dépouiller d'une partie quelconque de leurs possessions. Quand, à la fin, ils ont consenti à vendre, c'était seulement à la condition que chaque tribu retiendrait à perpétuité une partie de ses domaines. Ils s'opposaient, à l'unanimité et avec beaucoup de fermeté, à un autre changement de demeure. Cette manière de penser était tellement fixée dans leurs esprits qu'ils ont refusé des propositions qu'il aurait été de leur très-grand intérêt d'accepter.

La résidence des tribus qui viennent de céder une partie de leurs terres doit être considérée maintenant comme fixée à perpétuité, sauf quelques cas isolés où il y aura occasion de resserrer les limites. Déjà la population commence à s'emparer du pays voisin de la réservation indienne et même du pays au delà et à l'ouest. Le jour viendra bientôt où toutes les terres immédiatement à l'ouest de la réservation qui ont de la valeur seront occupées.

Le courant de la population qui, il y a quelques années, ne coulait que de l'Est, vient à présent avec la force d'une avalanche des côtes du Pacifique, et il est bien près d'entraîner dans sa course les Indiens indigènes. Je considère donc comme un fait incontestable que les tribus émigrées qui se trouvent dans le Kansas n'en sortiront jamais ; que c'est là qu'elles doivent être civilisées, pour devenir une partie constituante de la population, sinon disparaître de ce pays par l'extermination. Quel spectacle pour l'homme d'État, pour le philanthrope, pour le chrétien ! Quel sujet pour l'examen, les ré-

flexions les plus profondes! Jetez l'œil sur la carte et regardez où on les rencontre debout sur leurs réservations éparses dans la partie orientale du territoire, eux, les représentants et les débris de tribus autrefois aussi puissantes et redoutables qu'ils sont maintenant faibles et découragés. Tantôt par la persuasion et tantôt par la force, quelques-unes de ces tribus ont reculé pas à pas des montagnes dans les vallées et des fleuves dans les plaines, jusqu'à ce qu'elles soient arrivées au milieu du continent. On ne pourra pas les pousser plus avant. C'est sur les terrains qu'ils occupent actuellement qu'aura lieu la crise qui doit décider de leur avenir. Parmi eux, on rencontre des Indiens instruits, civilisés et convertis, des Indiens ignorants et idolâtres, et des représentants de toutes les nuances d'intelligence et d'instruction. Nous avons les devoirs les plus solennels et les plus sacrés à remplir envers ces malheureux; des devoirs que nous nous sommes imposés nous-mêmes. Ils sont bien à plaindre; ils ont droit non-seulement à la justice du Gouvernement, mais aussi à la sympathie la plus profonde du peuple. C'est la destruction peut-être qui attend la race; mais cela n'a pas un caractère inévitable. En combinant de bonnes influences avec des efforts consciencieux, cette race pourra, devra, non-seulement être sauvée, mais encore complétement civilisée.

Qu'il en soit ainsi ou non, le devoir du Gouvernement est, à mon avis, bien simple. Il consiste à remplir avec la plus grande fidélité et sans aucun délai tout ce qu'on a stipulé dans les traités avec ces Indiens; à déjouer dès le commencement tous les efforts faits pour les corrompre; à veiller à ce que les rentes suffisantes auxquelles ils ont droit soient dépensées fidèlement pour leur instruction et leur bien-être, au lieu de devenir un moyen de ruine pour eux; à s'opposer continuellement aux efforts de gens intéressés et sans cœur qui, pour faire réussir leurs spéculations personnelles, essaient de provoquer les querelles et les divisions; à exiger de l'activité, de l'énergie et de la probité dans l'administration de leurs affaires de la part des Agents qui sont chargés de veiller à leurs intérêts et à leur bien-être, et de faire appliquer sévèrement les peines portées par la loi à ceux qui en violent les dispositions salutaires pour la protection de ces enfants déshérités. Que ces choses se fassent; que les autorités civiles, les magistrats et les bons citoyens luttent à l'envi, et que les efforts les plus actifs des amis des institutions de

bienfaisance qui existent chez eux soient employés avec persévérance pour développer leur progrès moral; et nous espérons, nous croyons même qu'on produira un changement complet, et qu'on parlera du Kansas comme d'un pays dans lequel l'homme rouge aura été complétement et entièrement civilisé.

L'employé à la tête de l'Agence de la Platte supérieure et de l'Arkansas n'a pas éprouvé de difficulté à se procurer le consentement de ces tribus, qui ont pris part au traité de l'Arkansas, aux changements qui y ont été apportés par le Sénat, excepté seulement les *Apaches*; et il exprime la conviction que les *Camanches* et les *Kioways* ont fidèlement observé les stipulations, sauf leurs attaques contre les citoyens du Nouveau-Mexique, ne semblant pas comprendre que ce territoire appartient aux États-Unis. A l'époque de la visite de l'Agent aux *Apaches*, il n'était pas accompagné d'un interprète, et, par cette raison, il n'a pu leur expliquer les changements apportés au traité.

On raconte que le plus grand nombre des Indiens de cette Agence n'ont aucun respect pour le Gouvernement, ni pour les citoyens des États-Unis; que des bandes d'émigrés blancs sont ordinairement forcées d'acheter la permission de traverser le pays, et que la force militaire des forts qui y sont établis ne peut pas venir à leur aide, n'ayant pas même le pouvoir de se protéger elle-même au delà de la portée de ses canons.

Les *Osages*, les *Pawnées* et autres ont également maltraité et volé des émigrés. Les principales routes au Pacifique sont devenues d'une grande importance. Les millions d'émigrés et de négociants qui traversent les plaines tous les ans, emportant avec eux des marchandises de la valeur de beaucoup de millions de dollars, ont droit à la protection du Gouvernement. La faiblesse de la force militaire est à regretter sous plusieurs rapports; il vaudrait beaucoup mieux la retirer tout à fait, et avertir les émigrés qu'ils doivent protéger eux-mêmes leur vie et leur propriété, abandonnant les Indiens aux Agents seuls, que de permettre aux forts de continuer la défense dans une condition aussi faible que celle d'à présent. L'agent Whitfield, dans son rapport, répète les avertissements de son prédécesseur au sujet de ce qui arrivera certainement aux Indiens de l'Arkansas, de la Platte et des Plaines, à moins que l'on n'introduise bientôt quelque système pour changer leurs habitudes, leur goût et

leurs occupations. Le buffle sauvage, leur principale ressource non-seulement pour la nourriture et le vêtement, mais encore pour se mettre à l'abri des éléments, devient de plus en plus rare et doit bientôt cesser de suffire à leurs besoins. Il est bien difficile de décider ce qu'il vaudrait mieux faire dans ces circonstances ; mais il doit être évident à l'esprit de tous que quelque chose doit se faire, et se faire immédiatement.

Feu l'agent Fitzpatrick nous a dit dans son rapport de l'année passée que, dans son voyage tout récent chez les *Cheyennes*, *Arapahoes* et les *Sioux*, il en a rencontré beaucoup qui mouraient de faim, à cause du manque de buffles ; et l'Agent du Haut-Missouri nous a écrit également que, dans l'enceinte de son Agence, on tue au moins quatre cent mille de ces animaux tous les ans.

L'Agent actuel de la Haute-Platte et de l'Arkansas exprime l'avis que, quoi que les Indiens dont il parle soient sûrs de mourir de faim, ils n'abandonneront jamais volontiers la vie qu'ils mènent, et que le seul moyen que possèdent les États-Unis pour les forcer à la changer et pour réussir à les dominer, sera de sévir contre toutes les bandes.

Bien que j'aie pleine confiance dans le bon sens et le jugement de l'Agent, je ne puis m'empêcher de penser qu'il n'a pas bien considéré cette affaire ; et sans vouloir nier les bons résultats d'une telle mesure, si l'application en était possible, je suis convaincu que si on l'essayait on serait sûr de ne pas réussir. Ces Indiens n'ont pas d'habitations fixes ; ils n'ont ni maisons, ni champs, ni aucune propriété, ni bestiaux, ni troupeaux qu'ils ne pourraient emporter avec la plus grande célérité ; et dans les migrations rapides qu'ils font d'une partie du pays à une autre, ils ne laissent pas de traces pour guider et diriger ceux qui les poursuivent.

Je ne vois rien présentement de meilleur à proposer pour leur conservation et leur civilisation que de faire un effort pour les coloniser dans des endroits convenables qu'on choisirait pour cet objet et d'y essayer de leur apprendre à travailler et à cultiver le sol. Il y en aurait, sans doute, qui s'empareraient immédiatement de l'occasion, si elle se présentait, et l'amélioration de leur condition aurait une influence sur les autres, qui seraient poussés par leur pauvreté et leurs souffrances à se réfugier dans ces retraites. On pourrait se servir pour cet objet d'une partie des fonds qu'on em-

ploie maintenant pour acheter les marchandises qu'on leur distribue tous les ans, et l'expérience pourrait ainsi se faire sans rien demander au Trésor, excepté les petites sommes nécessaires pour payer quelques employés.

Les quatre principales tribus dans la surintendance méridionale, savoir les *Cherokees*, *Creeks*, *Choctaws* et *Chickasaws*, continuent à éprouver des améliorations dans leur condition. Comme elles ont généralement adopté les habitudes et l'industrie de la vie civilisée, elles sont probablement plus heureuses et jouissent de plus de prospérité que toutes les autres tribus.

Les Gouvernements qu'ils ont adoptés et qu'ils ont améliorés et modifiés, selon que l'expérience en a montré la nécessité, et la manière dont ils administrent les affaires, leur font beaucoup d'honneur. Le zèle et le dévouement des chefs pour assurer l'instruction universelle au peuple méritent les plus grands éloges. Les États-Unis peuvent compter sur leur loyauté et leur amitié; et pour la plupart ils sont bien disposés et paisibles dans leurs relations personnelles. La seule chose à craindre à leur égard à présent est qu'ils n'éprouvent quelques souffrances à cause des mauvaises récoltes occasionnées par le manque de pluie chez eux comme ailleurs.

Les *Seminoles*, qui se trouvent dans l'enceinte de cette surintendance, sont dans une position beaucoup moins satisfaisante. Ils sont paresseux, plus ou moins corrompus, ignorants et dissipés. Les *Creeks*, dont ils habitent le pays, se plaignent que les *Seminoles* sont les agents et les instruments qui introduisent la plus grande partie des liqueurs fortes qui se trouvent chez eux, et ils ont fait appel au Gouvernement pour l'engager à essayer de mettre fin à ce commerce, qui leur cause de si grands maux.

Les bandes unies des *Senecas* et *Shanwées*, et les autres petites bandes de *Guapaws* et de *Senecas*, qui sont également dans l'enceinte de la surintendance méridionale, sont dans une position assez comfortable; mais les *Osages,* qui s'y trouvent également, et qui n'ont pas encore abandonné la chasse, sont dans une condition beaucoup moins heureuse. On fait des efforts pour établir des conventions avec toutes ces bandes. Ils ont des possessions territoriales beaucoup trop grandes. Il est important d'établir un meilleur sys-

tème de contrôle et d'administration à leur égard. Ces efforts sont déjà en voie de succès.

La question de la séparation politique des *Choctaws* et des *Chickasaws*, depuis quelque temps tellement désirée par ces derniers, mais repoussée par les *Choctaws*, et qui a causé beaucoup d'excitation chez ces deux peuples, n'est pas encore réglée. Les commissaires, nommés de part et d'autre, devaient se réunir au commencement d'octobre, et considérer et discuter ce sujet. Mon département n'a pas encore reçu les renseignements résultés de cette conférence.

Une union politique, pareille à celle des *Choctaws* et des *Chickasaws*, existe entre les *Creeks* et les *Seminoles*, au grand mécontentement de ces derniers, qui sont peu nombreux et pauvres, et qui se plaignent des torts et de l'oppression de leurs associés, qui sont beaucoup plus puissants. Ils expriment, comme les *Chickasaws*, le désir naturel et raisonnable d'avoir un pays et un Gouvernement à eux. Si l'on fait grâce à ces demandes, l'effet serait probablement puissant sur les *Seminoles* de la Floride et les disposerait à émigrer. Ceux-ci, dit-on, connaissent parfaitement la nature des relations qui unissent leurs compatriotes de l'Ouest aux *Creeks*, et ne consentiront jamais à émigrer, jusqu'à ce que ces relations, qui leur répugnent fortement, soient abolies.

Les autorités *Choctaws* sont disposées à inaugurer un système d'écoles publiques, mais l'argent nécessaire leur manque. Ils ont demandé que ce qui reste des fonds des orphelins sans avoir été réclamé leur soit donné pour cet objet; mais les lois, telles qu'elles existent, empêchent le département de consentir à cette demande. Il n'est pas probable que d'autres réclamations se fassent jamais pour ces fonds, qui montent maintenant à la somme de 17,550 dollars, et qui seront augmentés par la vente des terres des orphelins dans le Mississipi. La demande est tellement raisonnable et l'objet si digne d'éloge, que j'espère que le Congrès autorisera le département à disposer de ces fonds selon le désir des autorités de la tribu.

D'après les renseignements que nous avons reçus, les Indiens du Texas sont plus tranquilles à présent qu'ils ne l'ont été pendant la plus grande partie de l'année. Ils ont fait bien des outrages à nos citoyens des frontières, malgré la force militaire et les efforts des

agents de ce département. On a l'intention de les réunir et de les coloniser dans trois *réservations* que l'État du Texas a données pour cet objet, et ils seront entretenus en partie aux dépens des États-Unis pendant un ou deux ans, jusqu'à ce qu'on réussisse à les amener à s'occuper à cultiver la terre et à élever des bestiaux, de manière à pourvoir eux-mêmes à leurs propres besoins. Le devoir de faire les explorations nécessaires du pays, de choisir les réservations et d'en arpenter les limites, a été confié à M. R. S. Neighbors, principal Agent du département au Texas, et au capitaine R. B. Marcy, de l'armée, qui ont reçu l'ordre de faire un rapport commun. Ce travail n'est pas encore achevé, et le rapport, par conséquent, ne nous est pas encore parvenu. Nous croyons que ce système de colonisation sera efficace pour mettre une fin aux attaques dont les citoyens du Texas ont si longtemps souffert.

Il est d'une haute importance de faire des conventions avec tous les Indiens du Nouveau-Mexique et de l'Utah, excepté les *Pueblos*, pour pouvoir les fixer dans des localités convenables et faire donner au département l'influence et le pouvoir nécessaires pour les forcer, autant que possible, de ne pas en sortir, et pour les engager à s'occuper de l'agriculture, au lieu de compter, comme à présent, sur les résultats incertains de la chasse pour vivre, et quand ceux-là leur font défaut, sur les vols et le brigandage. Nos citoyens ont droit à la protection du Gouvernement contre les déprédations des Indiens; mais, dans l'état actuel des choses dans ces deux territoires, cela est impossible. Toute la force militaire qu'on pourrait y envoyer ne pourrait réussir à empêcher ces déprédations, à moins d'exterminer les Indiens. Sans outils, sans bestiaux, et ignorant l'art de l'agriculture, ils n'ont pas d'autres moyens de vivre que le vol. Quand la chasse ne leur réussit pas, ils sont obligés de voler ou de mourir de faim. Ce système de colonisation a été inauguré dans la Californie avec quelques chances de succès. On va l'essayer dans le Texas, et on devrait l'adopter dans le Nouveau-Mexique et dans l'Utah sans délai. Quoique coûteux au commencement, les dépenses seront moindres que les pertes que nos citoyens éprouvent à présent par suite des déprédations des Indiens.

Le gouverneur du Nouveau-Mexique estime que les frais de la mise en activité de ce système dans le territoire monteront à 67,500 dollars pour les deux premières années, à 40,000 dollars

pour la troisième, et à 30,000 dollars pour plusieurs années successives.

Il estime les pertes éprouvées par la population blanche du territoire, pendant l'année passée, à 112,000 dollars. Que les obligations du devoir chrétien autant que celles de l'humanité exigent l'action déterminée du Gouvernement, cela est hors de discussion. Nous avons, jusqu'à un certain point, pris possession des terres de ces Indiens ; nous les avons chassés des foyers qu'ils chérissaient, et nous avons détruit le gibier, leur unique moyen de subsistance. Maintenant il nous faut leur apprendre à vivre sans cette ressource, si nous ne voulons pas qu'ils disparaissent de la terre.

Le Congrès a voté des fonds à sa dernière séance pour que le département puisse négocier avec les Indiens de ces territoires des traités contenant des clauses pour l'inauguration du système auquel je viens de faire allusion. Il est à regretter que la saison soit déjà trop avancée pour envoyer les marchandises et autres cadeaux sans lesquels on ne peut ouvrir des négociations avec des chances raisonnables de réussir. On a été ainsi forcé de les remettre à l'année prochaine. En attendant, on a demandé aux gouverneurs des territoires, dans leur caractère de surintendants d'affaires indiennes, de nous donner des renseignements au sujet de la nature de toutes les réclamations des diverses tribus indiennes, de nous envoyer des cartes démontrant en détail l'étendue de ces terres réclamées, enfin, de faire savoir tout ce qui pourra nous être utile pour donner les ordres nécessaires. On les a engagés également à nous dire quels sont les objets les plus nécessaires aux Indiens et les dons les plus capables de les déterminer.

Les mêmes raisons qui nous ont empêchés de faire des traités cette saison-ci avec les Indiens du Nouveau-Mexique et de l'Utah nous ont également empêchés d'en faire avec les *Blackfeet* et autres Indiens du Haut-Missouri, près du territoire de Washington. On va adopter des mesures immédiatement pour les réunir au commencement de l'année prochaine.

Des fonds ayant été votés pour le même objet pour les territoires de l'Orégon et de Washington, on a promptement acheté les cadeaux, on les a expédiés par voie du cap Horn, et on a commandé aux surintendants dans ces territoires de commencer les négociations aussitôt que possible. Il est bien à désirer qu'elles aboutissent à des

arrangements pour la colonisation permanente des Indiens et pour l'établissement de relations entre eux et les blancs, telles que les atrocités de l'année passée ne se renouvellent pas. Il est juste d'avouer que ce sont quelquefois les blancs qui ont été les aggresseurs et qui se sont montrés aussi barbares et aussi cruels que les Indiens. Contrairement à ce qui arrive ordinairement, le département a été forcé, en quelques cas, d'interpeller la force militaire pour protéger les faibles sauvages des persécutions et de la cruauté des blancs.

J'appelle votre attention sur le rapport du surintendant Palmer, de l'Orégon, et sur celui très-complet du gouverneur Stevens, de Washington, qui renferment tous les deux des renseignements très-importants et très-intéressants sur la condition des tribus et sur tout ce qui concerne les Indiens dans ces deux territoires.

Nos relations avec les Indiens de la Californie commencent à être plus satisfaisantes. Il n'y a eu aucune difficulté sérieuse dans le courant de l'année passée. Le système de coloniser les Indiens dans des réservations choisies de sorte à ne pas intervenir dans le progrès des colonies des blancs a eu des résultats très-heureux. Les sauvages sont ainsi éloignés du contact nuisible de la population des mineurs et des agriculteurs, qui avait causé tant de combats et de querelles déplorables. Les blancs se trouvent ainsi garantis des attaques des Indiens et de l'embarras occasionné par leur présence. D'un autre côté, on a ainsi la chance de disposer de la population indienne de telle sorte à pouvoir la retenir et peu à peu la civiliser. On a établi une réservation au *Tejan-Pass*, où l'on a déjà transporté 700 Indiens, et l'on a mis en culture une quantité considérable de terrain. Il y a beaucoup d'autres Indiens qui sont disposés et prêts à y émigrer, et l'on attend seulement que des arrangements puissent se faire pour les y transporter et pour pourvoir convenablement et avec économie à leur existence. Nous sommes encouragés à croire que les Indiens de la Californie deviendront un peuple paisible et capable de se soutenir lui-même, et à la fin une population utile. Ils sont très-obéissants à l'autorité ; ils prennent un grand intérêt au système et aux arrangements pris pour les coloniser et pour les occuper, et ils se dévouent avec zèle à l'agriculture et aux autres arts qu'on désire leur enseigner. Le surintendant nous apprend que le système a été organisé et développé dans la réservation de *Tejan*

avec un si grand succès, qu'il ne sera plus nécessaire d'y dépenser des sommes considérables après cette année-ci. On a fait choix d'une autre réservation à 600 *milles* au nord à peu près, pour les Indiens de ce pays, et ils y seront transportés dans le plus bref délai. On compte que ces deux réservations seront assez grandes pour recevoir tous les sauvages qui habitent et avoisinent les terrains que travaillent à présent les mineurs et les agriculteurs, de sorte que l'on pourra avoir tout le temps et prendre tous les soins nécessaires pour l'établissement de la troisième et dernière réservation.

Le 17 d'août passé, une compagnie d'émigrés mormons est arrivée dans sa marche près du camp de certaines bandes d'Indiens *Sioux*, qui attendaient dans le voisinage du fort Laramie leurs marchandises annuelles. Un des bestiaux appartenant aux Mormons s'est égaré dans le village des *Sioux*, qui l'ont tué et mangé. Les Mormons s'en sont plaints au commandant du fort, qui a envoyé de suite le lieutenant Grattan avec vingt-neuf soldats et un interprète, pour demander aux Indiens de livrer celui qui avait tué l'animal.

Ils ont refusé ou manqué de le faire, et un combat s'est engagé, dans lequel l'officier et tous ses hommes ont péri.

Les détails de cette malheureuse et triste affaire se trouvent dans le rapport de l'agent Whitfield et les documents qui y sont adjoints.

Les *Sioux* appartiennent à des bandes amies des États-Unis et qui reçoivent des rentes qui leur sont garanties par des traités. Les Mormons auraient dû, selon les prévisions de l'*Intercourse Act*, s'adresser à l'Agent pour des dédommagements. Cet Agent, qui se trouvait dans le voisinage, aurait pu leur payer la valeur de ce qu'on leur avait pris en retenant une somme égale des annuités. Mais, selon moi, aucun officier militaire n'avait le droit d'arrêter ou de juger un Indien pour une faute pareille.

Immédiatement après le massacre, les Indiens se sont jetés sur les magasins de l'association commerciale dans lesquels les contractants avaient placé leurs marchandises annuelles, et, sans attendre l'arrivée de l'Agent pour en faire la distribution, ils s'en sont emparés.

Dans nos relations avec les Indiens, il arrive souvent qu'il

devient nécessaire d'employer la force, quoique ce soient souvent les blancs qui sont les agresseurs. On épargnerait beaucoup d'embarras au bureau des affaires indiennes et on le rendrait beaucoup plus efficace, si on lui accordait, dans de pareilles circonstances, le contrôle direct des moyens nécessaires pour faire exécuter les ordres convenables. Je pense que l'on pourrait facilement organiser une force beaucoup mieux adaptée au service qu'aucune de celles qui existent maintenant. Ordinairement la bonne volonté et le bon traitement ont beaucoup plus d'influence sur le sauvage que les baïonnettes et la poudre à canon.

L'augmentation immense de nos possessions éloignées et l'expansion rapide de notre population dans tous les sens rendront bientôt nécessaire de restreindre les limites de toutes les tribus indiennes sur nos frontières et de leur donner des habitations fixes et permanentes. Il faudra abandonner désormais le système qui consiste à déplacer les Indiens de temps en temps, aussitôt que les colonies des blancs atteignent leurs demeures et les terrains où ils chassent. Auparavant les émigrés et les colons se contentaient de rester en arrière et de pousser les sauvages en avant; mais à présent la population blanche saute au delà des *réservations* et des foyers des Indiens, et commence à habiter les plaines et les montagnes de l'autre côté. Ainsi le déplacement doit cesser, et le système qu'on a suivi jusqu'à présent doit être abandonné. Le changement ne fera pas nécessairement du tort à la race indienne. Par suite de ce système, quelques tribus n'ont plus d'existence, et la diminution en population, et la condition affaiblie et démoralisée de beaucoup de ceux qui sont à présent sur les frontières, démontrent positivement l'effet qu'il a produit. Je crois également que du changement qu'on se propose il résultera des avantages pour la population blanche, et en même temps que les grandes dépenses que le Trésor national a été obligé de faire pour le transport des Indiens cesseront.

L'expérience a démontré que la loi approuvée le 30 juin 1854, pour régler le commerce avec les tribus indiennes et pour conserver la paix sur les frontières, ne suffit pas pour résoudre toutes les questions et les difficultés compliquées qui naissent si souvent de nos relations existantes avec les sauvages. Il me semble absolument nécessaire qu'il y ait quelque législation supplémentaire im-

médiate pour assurer au Gouvernement une administration satisfaisante de ses affaires indiennes.

Dans le Nouveau-Mexique, l'Utah, le Washington et le Minnesota, ce sont les gouverneurs de ces territoires qui sont chargés par la loi de veiller à nos affaires indiennes; tandis que dans l'Orégon, le Kansas et le Nebraska, ces fonctions appartiennent à des employés indépendants, appelés surintendants d'affaires indiennes. Je suis convaincu qu'il serait grandement à l'avantage du service d'adopter dans les territoires premièrement nommés le système qui existe dans les autres.

De tous les maux dont souffre notre population indienne, il n'y en a pas de plus terrible que le commerce des liqueurs fortes. Malgré les lois, la vigilance et les efforts des employés du Gouvernement et des philanthropes, le mal existe toujours. Après des réflexions mûres, je suis convaincu que l'on pourrait beaucoup diminuer ce vil commerce en assurant au Gouvernement fédéral la coopération des États et territoires près des frontières. On a fait à ces derniers un appel en termes empressés pour avoir de meilleures lois, mais ils n'y ont pas répondu d'une manière complétement satisfaisante. Cependant je ne perds pas l'espoir que les habitants et les représentants de ces États et de ces territoires sentiront fortement la nécessité d'épargner aux pauvres sauvages les malheurs que ce maudit commerce leur cause.

J'ai eu l'honneur d'appeler votre attention dans mon dernier rapport, au sujet d'une réunion générale des tribus à moitié civilisées de la surintendance méridionale et des tribus sauvages des Prairies, ayant pour but l'établissement de relations mutuelles de paix et d'amitié entre les diverses tribus. Ce serait une occasion dont on pourrait se servir pour faire apprécier, à sa juste valeur, aux Indiens sauvages la puissance du Gouvernement des États-Unis, et sa détermination à les punir s'ils persistent dans leurs agressions, et pour leur faire comprendre la nécessité de garder la paix, non-seulement avec les blancs, mais aussi avec leurs frères rouges. Mes idées à ce sujet n'ont pas changé, et j'ose exprimer respectueusement l'espoir que l'on s'adressera au Congrès pour les fonds nécessaires à cet objet.

J'ai parlé, dans des rapports précédents, de l'achat de fonds de l'État pour s'en servir de l'intérêt pour payer les rentes qui sont as-

surées à perpétuité à plusieurs tribus indiennes par des traités. Je regarde à présent comme mon devoir d'appeler votre attention sur une prévison de la seconde section de l'acte du Congrès, intitulé : « Un acte pour annuler une partie de l'acte pour le maintien de l'Académie militaire des États-Unis, etc., » approuvé le 11 septembre 1841. La section dont je parle exige que le département place tout argent en sa possession, appartenant aux tribus indiennes, dans les fonds publics des États-Unis.

Il y a actuellement dans le Trésor une somme considérable d'argent provenant d'intérêt, de ventes de terrains, etc., qui attend le placement; mais comme les fonds du Gouvernement fédéral se vendent à présent à des prix beaucoup plus considérables que les fonds de plusieurs des États qui rapportent les mêmes rentes et qui sont parfaitement bien assurés, et comme le Gouvernement lui-même achète maintenant ses propres fonds beaucoup au-dessus de la valeur qu'ils représentent, l'on espère que le Congrès, à sa prochaine séance, ne refusera pas d'augmenter le pouvoir et la discrétion du ministre de l'intérieur à ce sujet.

Le cinquième et dernier volume de l'ouvrage sur l'histoire, la condition actuelle et l'avenir probable des tribus indiennes, est entre les mains de l'imprimeur et sera bientôt à la disposition du public.

J'appelle votre attention sur les réclamations faites par des Indiens au sujet des terres que donnent les États-Unis pour le service militaire. Par suite de la loi de septembre 1850 on a fait droit à beaucoup de ces réclamations; mais les tribunaux ayant décidé que les Indiens ne sont pas comptés par cette loi, il y en a beaucoup d'autres également justes et pour lesquelles on ne peut rien faire. La décision dont je parle a causé beaucoup de mécontentement. Il est, à mon avis, important que ce bureau soit autorisé à payer la valeur en argent à ceux des Indiens qui y ont droit.

Dans plusieurs des États et des territoires de l'Ouest, il se trouve des bandes errantes d'Indiens qui se séparent de temps en temps des tribus auxquelles ils appartiennent. Ils sont ordinairement dans une condition déplorable et une cause de grands embarras pour la population blanche. Il faudrait les transporter sans délai aux foyers des tribus ou en disposer de quelque autre manière; le département

n'a pas les fonds nécessaires pour cela, à moins que le Congrès ne les lui vote.

Je ne puis trop insister sur la nécessité de veiller constamment à ce que les Indiens aient tout le bénéfice de l'argent qu'on leur paie et qu'ils ne soient pas volés au moyen de contrats ou d'obligations qu'on leur a persuadé de signer, ou au moyen de prétendues dettes qui n'ont aucune existence devant la justice. Les pertes en argent ne sont pas les plus considérables que les Indiens éprouvent. Les chefs surtout sont souvent corrompus et assez démoralisés pour les faire consentir à être volés.

Ce mal devient plus général tous les jours, ses combinaisons plus puissantes et les résultats plus terribles. Il exige les remèdes les plus efficaces et les plus prompts. Tout contrat dont l'exécution serait remise à l'avenir, fait par n'importe qui, avec une tribu indienne, devrait être considéré comme illégal et nul. Tout agent ou autre employé du service qui commettrait de telles turpitudes devrait être immédiatement chassé du pays des Indiens, et quiconque entreprendrait ainsi de voler les sauvages devrait être poursuivi, emprisonné et mis à l'amende.

J'ose exprimer respectueusement l'opinion que l'habitude qui existe quelquefois de voter des sommes considérables pour le paiement de prétendues obligations de cette branche du service, sans que le département soit autorisé à examiner les comptes, ne peut pas manquer de le priver du pouvoir nécessaire pour bien administrer les intérêts importants qui lui sont confiés; et, dans de telles circonstances, il ne peut pas prendre sur lui la responsabilité des conséquences.

Contre l'exécution de tous les plans qu'on a imaginés jusqu'à présent pour améliorer la condition des aborigènes de ce continent, des difficultés et des obstacles ont surgi de tous les côtés, et il semble maintenant être impossible de trouver des moyens d'écarter toutes ces difficultés et d'éviter tous ces obstacles. Les travaux des philanthropes n'ont eu souvent qu'un succès bien médiocre, et les efforts les plus consciencieux du département ont souvent échoué. Par suite de notre politique ancienne à leur égard, et de l'opiniâtreté avec laquelle ils se sont constamment opposés à la colonisation permanente, ils se sont toujours trouvés dans une position qui a permis aux gens sans cœur et sans conscience de se mettre en rapport

avec eux. De tels individus se sont toujours emparés de toutes les occasions possibles pour donner les plus mauvais conseils à l'ignorant enfant de la forêt au sujet de ses propres intérêts, et ils n'ont que trop souvent réussi à lui faire adopter des préjugés contre ceux qui travaillaient pour son bien.

C'est ainsi que ces gens sans cœur et sans pitié l'ont suivi, flatté et corrompu ; qu'ils lui ont persuadé que le travail et les arts de l paix sont dignes de mépris, et que s'y soumettre serait offenser le *Grand Esprit*. C'est ainsi qu'ils l'ont exploité de toutes les manières.

De telles influences sont malheureusement aussi puissantes et, exercées moins scrupuleusement à présent que jamais, et en y ajoutant toutes les difficultés qui se renouvellent toujours et ne cessent jamais, et qui poursuivent une race faible dans sa lutte avec une race forte, nous ne pouvons manquer d'apercevoir, dans la condition actuelle de l'homme rouge et les dangers qui l'environnent, des causes pleinement suffisantes pour réclamer en sa faveur l'énergie et les efforts des philanthropes de notre pays.

Comme Gouvernement et comme peuple chrétien, nous avons les devoirs les plus sacrés et les plus élevés à remplir. Après nous être consciencieusement servis de tous les moyens que nous possédons pour améliorer et conserver la race indienne, nous pourrons, avec la foi la plus vive, en laisser le résultat au Créateur de tous les hommes.

J'ai l'honneur d'être, etc.

George W. Manypenny,
Commissaire.

A l'honorable Robert M'Clelland, ministre de l'intérieur.

Paris, imprimerie de **Paul Dupont**, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 45.

